

Fondation du Club de hockey Canadien pour l'enfance

États financiers
30 juin 2018



Rapport des auditeurs indépendants

Aux administrateurs de la
Fondation du Club de hockey Canadien pour l'enfance

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Fondation du Club de hockey Canadien pour l'enfance, qui comprennent le bilan au 30 juin 2018, les états des produits et des charges, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, et notamment de leur évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fondation du Club de hockey Canadien pour l'enfance au 30 juin 2018 ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux normes comptables pour les organismes sans but lucratif.

Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l.¹

Montréal, Canada
Le 18 décembre 2018

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A112179



Fondation du Club de hockey Canadien pour l'enfance

Bilan

Au 30 juin 2018

	2018	2017
	\$	\$
Actifs		
Actifs à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1,320,471	2,068,451
Placements de portefeuille <i>[note 3]</i>	4,675,361	4,438,571
Apports et intérêts à recevoir <i>[note 4]</i>	293,586	255,592
Sommes à recevoir de l'État	64,027	109,672
Inventaire destiné aux encans	32,807	43,162
Dépôts et autres frais payés d'avance	41,910	122,937
Total des actifs à court terme	6,428,162	7,038,385
Passifs et actif net non affecté		
Passifs à court terme		
Créditeurs <i>[note 4]</i>	192,087	481,623
Revenus reportés	140,881	128,300
Total des passifs à court terme	332,968	609,923
Actif net		
Actif net grevé d'affectation interne – projet Bleu Blanc Bouge <i>[note 6]</i>	600,000	—
Actif net non affecté	5,495,194	6,428,462
	6,428,162	7,038,385

Voir les notes afférentes aux états financiers

Au nom du conseil d'administration,

Administrateur

Administrateur

Fondation du Club de hockey Canadien pour l'enfance

État des produits et des charges

Exercice clos le 30 juin 2018

	2018	2017
	\$	\$
Produits		
Apports [notes 4 et 5]	771,774	861,242
Revenus de loteries [note 7]	2,576,299	3,287,479
Revenus d'événements bénéfiques – Collecte Tierce Partie [note 8]	896,725	1,280,970
Revenus du tournoi de golf [notes 4, 5 et 8]	756,700	800,764
Revenus projet Bleu Blanc Bouge	990,743	254,295
Revenus d'activités de financement	435,346	501,435
Apports affectés aux activités de charité [note 5]	409,096	35,844
	6,836,683	7,022,029
Charges [note 4]		
Frais d'administration [note 5]	725,547	706,162
Frais de loteries [note 7]	1,629,425	2,107,485
Frais d'événements bénéfiques – Collecte Tierce Partie	279,365	428,432
Frais du tournoi de golf [note 5]	225,671	221,762
Frais d'activités de financement	202,307	223,379
	3,062,315	3,687,220
Excédent des produits sur les charges avant dons de charité et revenus de placements	3,774,368	3,334,809
Revenus de placements [note 3]	338,737	502,138
Excédent des produits sur les charges avant dons de charité	4,113,105	3,836,947
Dons de charité		
Activités de charité [note 5]	411,669	229,313
Don [projet Bleu Blanc Bouge] [note 4]	2,918,412	1,345,216
Dons	1,116,292	1,031,788
	4,446,373	2,606,317
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(333,268)	1,230,630

Voir les notes afférentes aux états financiers

Fondation du Club de hockey Canadien pour l'enfance

Évolution de l'actif net

Exercice clos le 30 juin 2018

	Fonds non affectés	Fonds grevé d'affectation interne Fonds dédié au projet Bleu Blanc Bouge	2018	2017
	\$	\$	\$	\$
Solde au début de l'exercice	6,428,462	—	6,428,462	5,197,832
Transfert entre fonds [note 6]	(600,000)	600,000	—	—
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(333,268)	—	(333,268)	1,230,630
Solde à la fin de l'exercice	5,495,194	600,000	6,095,194	6,428,462

Voir les notes afférentes aux états financiers

Fondation du Club de hockey Canadien pour l'enfance

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 30 juin 2018

	2018	2017
	\$	\$
Activités d'exploitation		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(333,268)	1,230,630
Variation nette de la juste valeur des placements	(98,037)	(345,528)
Gain sur disposition de placements	(138,268)	(69,745)
Variation nette des éléments hors caisse du fond de roulement		
Augmentation des apports et intérêts à recevoir	(37,994)	(69,523)
Diminution (augmentation) des sommes à remettre à l'État	45,645	(44,279)
Diminution (augmentation) de l'inventaire	10,355	(20,160)
Diminution (augmentation) des dépôts et autres frais payés d'avance	81,027	(47,320)
(Diminution) augmentation des créditeurs	(289,536)	337,160
Augmentation (diminution) des revenus reportés	12,581	(137,900)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(747,495)	833,335
Activité d'investissement		
Acquisition nette de placements	(485)	(251,997)
Flux de trésorerie lié à l'activité d'investissement	(485)	(251,997)
Variation nette de trésorerie et équivalents de trésorerie	(747,980)	581,338
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	2,068,451	1,487,113
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	1,320,471	2,068,451

Voir les notes afférentes aux états financiers

Fondation du Club de hockey Canadien pour l'enfance

Notes afférentes aux états financiers

30 juin 2018

1) Constitution et objectif de la fondation

La Fondation du Club de hockey Canadien pour l'enfance [la «Fondation»] a été constituée le 3 août 2000 en vertu de la Partie II de la Loi sur les corporations canadiennes et dûment prorogée le 6 octobre 2014 en vertu de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif. La Fondation est enregistrée en tant qu'organisme de bienfaisance. L'objectif de la Fondation est de venir en aide aux enfants dans le besoin et aux enfants défavorisés du Québec en attribuant des ressources financières dans les domaines de l'éducation, de la santé et du bien-être. La Fondation est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2) Principales conventions comptables

Les présents états financiers sont préparés conformément à la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité, «Normes comptables pour les organismes sans but lucratif», qui énonce les principes comptables généralement reconnus pour les entités n'ayant pas d'obligation d'information du public au Canada, et comprend les principales méthodes comptables décrites ci-après.

Comptabilité par fonds

La Fondation suit la méthode de la comptabilité par fonds selon laquelle les ressources sont réparties entre les divers fonds suivant leurs activités et leurs objectifs respectifs.

Le fonds non réservé présente les éléments d'actif et de passif, les produits et les charges afférentes aux opérations courantes reliées au fonctionnement de la Fondation.

Le fonds grevé d'affectation interne – projet Bleu Blanc Bouge vise à l'amélioration, à la réfection ou à l'entretien des patinoires Bleu Blanc Bouge, léguées aux municipalités ou arrondissements partenaires du programme, selon l'usure et le vieillissement des infrastructures, ou l'ajout de fonctionnalités, en lien avec les objectifs de la Fondation. Il ne peut être utilisé à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

Constatation des produits

La Fondation applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice pendant lequel sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. La totalité des montants reçus pour des activités de charité futures sont considérés comme apports affectés à des charges d'exercices futurs. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Les apports reçus à titre de dotation sont constatés à titre d'augmentation directe dans l'actif net.

Les produits d'intérêts et de dividendes ainsi que les autres produits sont constatés sur la base d'exercice. Les opérations portant sur les placements sont constatées à la date de règlement.

Fondation du Club de hockey Canadien pour l'enfance

Notes afférentes aux états financiers

30 juin 2018

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires dont le solde fluctue d'un montant positif à un découvert, sont présentés à titre de trésorerie et d'équivalents de trésorerie. Les équivalents de trésorerie comprennent les placements très liquides rapidement convertibles en des montants connus de trésorerie et dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative. Un placement ne sera en général assimilé à des équivalents de trésorerie que s'il a une échéance proche, soit environ trois mois ou moins à partir de la date d'acquisition.

Placements de portefeuille

Les placements comptabilisés à la juste valeur représentent les instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, de même que les placements dans des titres de créance ou des titres de capitaux propres désignés par la Société comme étant évalués à la juste valeur. Les placements doivent être désignés lorsqu'ils sont initialement comptabilisés. Dans le cas d'un instrument de capitaux propres évalué à la juste valeur parce qu'il était coté sur un marché actif, cette désignation peut être effectuée au moment où l'instrument cesse d'être coté sur un marché actif. Cette désignation est irrévocable. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans l'état des produits et des charges. Les coûts de transaction liés à l'acquisition ou à la cession de ces titres sont comptabilisés dans l'état des produits et des charges au cours de la période à laquelle ces coûts sont engagés.

Inventaire destiné aux encans

Les inventaires destinés aux encans sont évalués au moindre du coût et de la valeur de remplacement, le coût étant déterminé selon la méthode du coût d'acquisition.

Apports reçus sous forme de biens et de services

Les apports reçus sous forme de biens et de services sont constatés à la fois à titre de revenus et de dépenses à leur juste valeur marchande dans l'exercice au cours duquel ils sont reçus, lorsque la juste valeur peut faire l'objet d'une estimation raisonnable, et que ces biens et services sont utilisés dans le cours normal des activités de la Fondation car autrement ils auraient dû être achetés par la Fondation. Ils sont inclus aux postes Apports affectés aux activités de charité et Revenus du tournoi de golf pour les produits et aux postes Administration, Activités de charité et Frais du tournoi de golf pour les charges.

Impôts sur les bénéfices

La Fondation est un organisme de bienfaisance et est considéré comme une entité exemptée en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu en autant que les lois et règlements fiscaux applicables soient respectés.

Fondation du Club de hockey Canadien pour l'enfance

Notes afférentes aux états financiers

30 juin 2018

Dépréciation d'actifs financiers évalués au coût après amortissement

S'il existe des indications d'une possible dépréciation, la Fondation doit déterminer s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs attendus de cet actif financier. Le montant de toute perte de valeur est déterminé en comparant la valeur comptable de l'actif financier au plus élevé des trois montants suivants :

- la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de l'actif, calculée au moyen d'un taux d'intérêt actuel du marché, approprié à cet actif;
- le prix qu'elle pourrait obtenir de la vente de l'actif à la date de clôture du bilan;
- la valeur de réalisation de tout bien affecté en garantie du remboursement de l'actif, déduction faite de l'ensemble des coûts nécessaires à l'exercice de la garantie.

Les reprises sont permises, mais la valeur comptable ajustée de l'actif financier ne doit pas être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de la reprise si la dépréciation n'avait pas été comptabilisée.

Instruments financiers

La Fondation évalue initialement ses actifs et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés, qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

Par la suite, la Fondation évalue les instruments financiers comme suit :

- l'ensemble des actifs financiers, qui comprennent la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des apports et intérêts à recevoir et des placements de portefeuille, au coût après amortissement; et
- l'ensemble des passifs financiers, qui comprennent les créditeurs, au coût après amortissement.

3) Placements de portefeuille

	2018 \$	2017 \$
Titres et fonds à revenus fixes	2 174 605	2 063 648
Titres de capitaux propres cotés sur un marché actif	2 500 756	2 374 923
	4 675 361	4 438 571

Les revenus de placements se détaillent comme suit :

	2018 \$	2017 \$
Intérêts	23 600	12 219
Dividendes	78 832	74 646
Gain sur disposition de placements	138 268	69 745
Variation nette de la juste valeur des placements	98 037	345 528
	338 737	502 138

Fondation du Club de hockey Canadien pour l'enfance

Notes afférentes aux états financiers

30 juin 2018

4) Opérations et soldes entre apparentés

La Fondation bénéficie d'un soutien financier, matériel et humain de L'Aréna des Canadiens Inc. et du Club de Hockey Canadien, Inc. Ce soutien se traduit par l'octroi de services et de conseils en communications, marketing, finances et technologies de l'information et par l'allocation d'espaces de bureaux. De plus, la Fondation est consciente des bénéfices qu'elle tire du rayonnement de l'image de marque et de l'influence du Club de Hockey Canadien sur ses propres activités. Finalement, la Fondation bénéficie du soutien d'Effix Inc. qui l'assiste à identifier des commandites et autres ressources financières pour ses programmes et activités.

Au cours de l'exercice, la Fondation a effectué certaines transactions avec des sociétés apparentées ayant des administrateurs communs. Ces opérations sont mesurées à la valeur d'échange, qui correspond à la contrepartie établie et acceptée par les sociétés apparentées.

	2018	2017
	\$	\$
Produits		
Apports	—	5 325
Revenus du tournoi de golf	—	2 175
	—	7 500
Charges		
Administration	534 948	482 728
Activités de charité	291 229	161 644
Frais de loteries	62 831	54 314
Frais d'événements bénéfiques – Collecte Tierce Partie	38 338	23 944
Frais du tournoi de golf	28 135	20 313
Frais d'activités de financement	16 659	20 545
Don [projet Bleu Blanc Bouge]	1 346	3 457
	973 486	766 945

Au 30 juin 2018, les apports à recevoir incluent des montants à recevoir de ces sociétés apparentées totalisant 57 693 \$ [29 344 \$ en 2017]. De plus, les créiteurs incluent des montants à payer à ces sociétés apparentées totalisant 137 691 \$ [248 959 \$ en 2017].

5) Échanges et dons reçus sous forme de biens et de services

Au cours de l'exercice, la Fondation a fait des échanges sous forme de biens et de services dans le cadre du tournoi de golf du Club de hockey Canadien, lors d'activités de charité et pour certains apports totalisant 138 336 \$ [84 641 \$ en 2017].

6) Fonds dédié au projet Bleu Blanc Bouge

Au cours de l'exercice, la Fondation a créé le fonds dédié au projet Bleu Blanc Bouge qui vise à l'amélioration, à la réfection ou à l'entretien des patinoires Bleu Blanc Bouge. À cet effet, la Fondation a transféré un montant de 600 000 \$ de ses fonds non affectés vers son fonds dédié au projet Bleu Blanc Bouge au cours de l'exercice.

Fondation du Club de hockey Canadien pour l'enfance

Notes afférentes aux états financiers

30 juin 2018

7) Revenus et frais de loteries

	2018 \$	2017 \$
Produits		
Vente de billets	2 576 299	3 287 479
Charges		
Prix réclamés et remis aux gagnants	1 291 830	1 649 683
Frais de licences et autres frais administratifs	337 595	457 802
	1 629 425	2 107 485
	946 874	1 179 994

8) Apports

Les revenus d'événements bénéfiques – Collecte Tierce Partie et du tournoi de golf incluent une portion don et une portion avantage. La Fondation détermine la portion avantage en fonction de la juste valeur du bénéfice reçu par le participant lors de l'événement promotionnel, et la résultante est comptabilisé comme apport pour lequel un reçu de don est émis.

Les apports comptabilisés dans les revenus liés aux événements bénéfiques au cours des exercices clos les 30 juin 2018 et 2017 sont les suivants :

	2018 \$	2017 \$
Apports		
Revenus d'événements bénéfiques – Collecte Tierce Partie	332 775	334 525
Revenus du tournoi de golf	320 009	459 454
	652 784	793 979

9) Gestion du capital et objectifs

En matière de gestion du capital, les objectifs de la Fondation sont les suivants :

Préserver la capacité de la Fondation de poursuivre son exploitation afin de consacrer ses ressources pour procurer un avenir meilleur et en santé aux enfants dans le besoin et de favoriser un mode de vie sain et physiquement actif chez les jeunes.

Fondation du Club de hockey Canadien pour l'enfance

Notes afférentes aux états financiers

30 juin 2018

Maintenir un solde positif de ses fonds supérieur à 5 millions. Ce solde des fonds a été mis en place pour assurer l'équivalent d'une année de revenus, permettant à la Fondation de pallier à des situations hors de son contrôle, tel qu'un conflit ou un arrêt de travail dans la Ligue nationale de hockey, et qui pourraient affecter sa capacité de récolter des fonds et ainsi fragiliser ses programmes et ses objectifs d'investissement communautaire.

La Fondation détermine le montant du capital proportionnellement au risque. Elle gère sa structure de capital et y apporte des ajustements en fonction des changements qui touchent la conjoncture économique et les caractéristiques de risque des actifs sous-jacents. Conformément à la pratique répandue dans son secteur, la Fondation s'appuie sur le bilan et l'état des produits et des charges et de l'évolution de l'actif net pour le suivi de son capital.

En tant qu'organisme de bienfaisance enregistré, la Fondation verse, au cours d'un exercice donné, à des activités de bienfaisance ou sous forme de dons à des donataires reconnus, un minimum de 3,5 % de la valeur des biens à titre d'investissements dans des placements conformément aux exigences de la Loi de l'impôt sur le revenu. La Fondation était conforme aux exigences de la Loi de l'impôt sur le revenu aux 30 juin 2018 et 2017.

10) Engagements

La Fondation est engagée auprès de fournisseurs externes et de municipalités relativement à la construction et la livraison deux patinoires pour les exercices 2019 et 2020 dans le cadre de son projet Bleu Blanc Bouge pour lesquelles l'engagement maximal totalise 2 800 000 \$. La Fondation est également engagée auprès de fournisseurs externes relativement au Programme Champions pour la vie à hauteur d'un montant de 235 000 \$.

11) Instruments financiers – risques et incertitudes

Risques financiers

La Fondation est exposée à divers risques financiers découlant d'opérations relatives aux instruments financiers. L'information ci-dessous est utile pour évaluer l'étendue des risques auxquels la Fondation est exposée.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Fondation éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. La Fondation est exposée à ce risque en raison de ses créiteurs et de ses engagements.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. La Fondation est exposée à ce risque relativement à ses titres et fonds à revenus fixes qui exposent la Fondation à un risque de juste valeur.

Fondation du Club de hockey Canadien pour l'enfance

Notes afférentes aux états financiers

30 juin 2018

Risques de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux de change. Certains actifs financiers sont libellés en dollars américains, et par conséquent, exposés au risque de change. Le tableau suivant présente un résumé des actifs et des passifs financiers libellés en dollars américains.

	2018	2017
	\$ US	\$ US
Trésorerie	27 072	67 143
Placements dans des titres de capitaux propres cotés sur un marché actif	385 438	546 629
	412 510	613 772

Risque de crédit

Dans le cours normal de ses affaires, la Fondation évalue régulièrement la situation financière de ses débiteurs et examine l'historique de crédit pour tout nouveau débiteur. Elle établit la provision pour mauvaises créances en tenant compte du risque de crédit spécifique et des tendances historiques des débiteurs. La Fondation croit que la concentration du risque de crédit à l'égard des débiteurs est minime, en raison de la diversité de ceux-ci et de leurs secteurs d'activité. Au 30 juin 2018, deux clients représentaient 74 % des apports et intérêts à recevoir de tiers non liés [deux clients représentaient 45 % des apports et intérêts à recevoir de tiers non liés au 30 juin 2017].

Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché [autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change], que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. La Fondation est exposée au risque de prix autre en raison de ses placements dans des titres de capitaux propres cotés sur un marché actif.

12) Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice courant.